

## **Contribution des Alpes du Nord dans le cadre du bilan de santé de la PAC**

Novembre 2007

### **Quel bilan de la PAC depuis la réforme de 2003 ?**

#### **La réforme de la PAC en 2003**

- La réforme des marchés laitiers (OCM lait) a entraîné une déstabilisation des filières sous signe de qualité AOC/IGP.
- Les choix français pour l'application de la réforme de la PAC de 2003 ont induit un système peu lisible pour beaucoup d'agriculteurs comme pour les citoyens. Le système retenu n'a pas permis d'envisager une réorientation des aides directes du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC, par exemple sur la compensation économique des systèmes d'élevage herbagers.
- Le découplage des aides directes, dont la logique est de permettre aux exploitations de répondre aux demandes du marché, ne représente pas une opportunité pour notre agriculture qui dispose en zones de montagne de peu d'alternatives à l'élevage.

#### **Un affaiblissement du second pilier de la PAC 2007/2013**

Les zones de montagne sont les premières touchées par la diminution des crédits du second pilier de la PAC sur 2007-2013 (FEADER) : ce sont en effet les seules zones où les aides du 2<sup>nd</sup> pilier représentaient la part prépondérante des aides directes. Si la politique de compensation des handicaps s'est maintenue au travers des ICHN, en revanche les autres mesures spécifiques à la montagne ont disparu ou sont fondues dans des dispositifs nationaux non territorialisés et voient leurs enveloppes diminuer (bâtiments, aide à la mécanisation...).

### **Des orientations futures pour la PAC qui inquiètent**

Les orientations envisagées vers une diminution, voire une disparition, des outils européens de régulation des marchés (notamment les quotas laitiers) comportent des risques majeurs :

- Pour l'agriculture : risque de fragiliser les bassins de production de montagne et d'accentuer la déstabilisation des filières AOC dont la réussite, liée à une gestion collective et des cahiers des charges rigoureux, passe aussi par une maîtrise de l'offre.
- Pour les territoires : risque de remise en cause du rôle de l'agriculture en terme d'occupation et d'attractivité du territoire, de gestion des ressources naturelles...

Face à ce constat, le bilan de santé de la PAC en 2008, sous présidence de la France, représente une occasion de réorienter la PAC sur les nouveaux enjeux de l'agriculture, avec une plus grande équité entre systèmes de production et entre territoires. C'est aussi une opportunité de rendre les aides à l'agriculture plus lisibles pour les agriculteurs et mieux acceptées par la société.

## **Une réforme pour trois enjeux : marché, revenu et territoire**

---

Le bilan de santé doit avant tout être l'occasion d'adapter la PAC aux enjeux de notre agriculture. Nous en retiendrons trois : notre rôle dans les marchés, notre revenu, notre maintien sur les territoires.

**Etre acteur de la gestion des marchés** : nous n'entendons pas subir leur libéralisation et leur maîtrise par les groupes industriels, mais réaffirmons notre volonté d'être, nous profession agricole, les acteurs de la gestion des marchés. Parce que c'est notre revenu économique, c'est aussi notre avenir et notre maintien sur les territoires. Pour cela nous proposons l'outil juridique et l'organisation des filières pour être présent dans la gestion de la production.

**Assurer un revenu des exploitants** : si notre agriculture répond aux attentes de la société - de qualité, de santé, d'environnement et d'entretien des territoires - alors la notion de garantir ou d'aider le revenu devient acceptable pour nos concitoyens. Il passe par le redéploiement d'une partie des soutiens du premier pilier en forfait par actif et par un appui aux systèmes d'élevage à base d'herbe. Il doit passer aussi par un dispositif d'assurance de notre revenu dans les périodes de risques liés aux crises.

**Maintenir et installer des exploitations dans les territoires** : c'est le moyen d'assurer notre contribution à l'attractivité des territoires, à la gestion de l'espace mais aussi le moyen de faire de l'agriculture une ressource pour tout le territoire. Cela passe par une rémunération des fonctions à haute valeur environnementale que nos exploitants assurent. Même dans les territoires fragiles, nous maintiendrons des exploitations s'il y a des filières dynamiques et innovantes, véritables outils de valorisation. Nous appelons un dispositif de relance de ces outils pour qu'ils trouvent leur place dans le marché malgré les contraintes de leurs coûts de revient et la concurrence des filières à forte productivité.

Maintenir notre présence sur tous les territoires, c'est aussi limiter les déséquilibres entre les territoires liés aux **handicaps naturels** et prendre en compte pour cela les surcoûts qu'ils entraînent.

## **Nos propositions : une adaptation de la PAC pour répondre aux enjeux économiques et territoriaux de l'agriculture**

---

### **1- Un marché européen avec « des règles du jeu »**

Nous proposons :

➔ De maintenir une équité dans les conditions d'accès au marché européen par la mise en place d'un mécanisme d'exigences d'hygiène et de qualité européennes pour les produits importés de pays tiers.

➔ De renforcer le dispositif de protection des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), avec notamment une reconnaissance internationale.

→ De limiter les effets de la dérégulation des marchés dans les zones fragiles par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des filières en montagne. Il leur permettra de conforter leurs capacités de valorisation des produits à travers des financements pour les outils de transformation, les stratégies de commercialisation et la collecte dans les exploitations.

## **2- Anticiper la disparition des quotas laitiers pour les zones de montagne**

Avec la disparition à terme des quotas laitiers, il est nécessaire pour les zones de montagne de mettre en œuvre des dispositifs interprofessionnels de régulation des marchés et des volumes, pour maintenir de l'élevage dans des zones difficiles.

Nous proposons pour cela :

→ Le maintien des quotas laitiers en l'état jusqu'en 2015. D'ici là, il faut éviter de nouvelles augmentations et/ou la suppression des pénalités, et toute nouvelle diminution des prix garantis. En effet, une augmentation trop importante des quotas entraînerait une déstabilisation des filières qui rendra inopérant tout mécanisme ultérieur de régulation interprofessionnelle de l'offre.

→ Une capacité juridique pour maîtriser de manière collective la production de lait en encadrant les contrats entre les entreprises et leurs producteurs au sein d'une même filière :

- En prenant en compte les volumes de produits AOP/IGP pouvant être mis en fabrication selon l'évolution du potentiel de marché.
- En définissant les conditions d'ouverture à la production de volumes de laits complémentaires orientés sur d'autres valorisations, et rémunérés selon un prix différencié, bien que respectant les mêmes cahiers des charges.
- Le périmètre de cette gestion collective doit correspondre à un bassin laitier intégrant l'ensemble des zones de production des différents produits AOC/IGP d'une même région.

Il s'agit là d'un corollaire indispensable à la politique de qualité de l'Union Européenne visant à maintenir une diversité de produits, à soutenir l'économie rurale et à développer des produits associant environnement, territoire et qualité.

## **3- Réorienter une partie des aides directes du 1er pilier de la PAC vers l'emploi et les systèmes herbagers**

Les Alpes du Nord demandent une évolution des modalités de répartition des soutiens publics à l'agriculture dans deux dimensions :

- Leur légitimité : elle ne peut plus reposer sur le seul système de références historiques ;
- Leur objectif : il doit être de renforcer l'emploi agricole, sécuriser les revenus des agriculteurs et apporter un accompagnement économique équitable entre exploitations, entre systèmes et entre territoires.

Nous proposons :

→ De modifier le système actuel de répartition *d'une partie* des paiements uniques par une **aide à l'exploitation basée sur le nombre d'actifs**, dans une logique de soutien à l'emploi et de sécurisation des revenus plutôt que de production uniquement.

→ De mettre en place pour les filières végétales et animales **un système d'assurance du revenu**, alimenté par un prélèvement sur les soutiens quand les prix sont favorables, et permettant de se garantir contre les risques liées à des crises : accidents climatiques, sanitaires, déséquilibres des marchés...

→ Une **mesure de soutien économique aux systèmes herbagers à base de prairies naturelles** par une affectation d'une partie des aides du 1<sup>er</sup> pilier sous forme d'aide à l'ha. Une telle mesure permet de rééquilibrer les soutiens entre systèmes de production et de rémunérer les aménités positives des prairies naturelles en terme de paysage, de biodiversité ordinaire et de réduction des gaz à effet de serre (pièges à carbone).

Ces aides permettent de garantir un revenu pour l'ensemble des exploitations et de renforcer économiquement les secteurs d'élevage herbivore les moins armés pour affronter une libéralisation des marchés et moins aptes à bénéficier de la croissance potentielle des marchés mondiaux.

#### **4- Propositions sur le second pilier de la PAC**

Nous demandons une affectation des crédits européens du second pilier de la PAC pour maintenir le rôle de l'agriculture sur les territoires de montagne en terme d'occupation et d'entretien de l'espace, de biodiversité (flores, races de montagne...).

Nous proposons :

→ Un **renforcement de la politique de compensation des handicaps naturels** en montagne. Cette politique doit :

- Rester identifiée comme une mesure spécifique de compensation de handicaps.
- Etre renforcée pour prendre en compte la totalité du handicap lié à l'adaptation à la pente et l'altitude, mais aussi aux surcoûts des investissements et des services aux agriculteurs.
- Intégrer l'arboriculture.

→ Une **mesure en faveur des pratiques herbagères de « haute qualité environnementale »**

Cette mesure, complémentaire au soutien économique de l'herbe, s'appliquerait dans le cadre d'un projet contractuel sur des objectifs définis à partir d'enjeux locaux (biodiversité, entretien des paysages, ouverture des espaces...), afin de contribuer à une haute valeur environnementale des territoires.

→ Un **renforcement des soutiens aux bâtiments d'élevage et à la mécanisation en montagne.**

Afin de compenser la diminution de l'accompagnement des investissements des agriculteurs en zone de montagne, liée à la baisse du second pilier, il est nécessaire de renforcer les crédits affectés spécifiquement aux bâtiments d'élevage, d'identifier une enveloppe mécanisation et de prévoir une attribution prioritaire pour les projets de bâtiments et de matériel en montagne.

= . . . . =